



SOCIETE SUISSE DE TIR DE PARIS

COVID-19 – Modalités de tir de la SSTP au T.N.V. 1er semestre 2021

Pour le bon déroulement des tirs de la SSTP pendant la période d'application des mesures sanitaires, nous vous demandons de lire et respecter strictement les consignes suivantes

1/ Respect absolu des règles de sécurité dans le maniement des armes à l'intérieur du stand

2/ Application rigoureuse des mesures sanitaires : port du masque obligatoire, distanciation, désinfection des objets partagés, apport de gel personnel.

3/ Présence limitée sur le pas de tir à 3 tireurs maximum, (un par cible utilisée, transposition des règles TNV), distanciation et pas de rassemblement dans le hall.

4/ Annonce préalable (réservation nécessaire) sur la base d'un rangeur de 45' par tireur à indiquer 24 h à l'avance, par courriel à : sstp@laposte.net pour les 3 cibles à 300 m mises à disposition de la SSTP : indiquer le numéro du rangeur dans la réservation

- rangeur n° 1 : de 9h15 à 10 h
- rangeur n° 2 : de 10h à 10h 45
- rangeur n° 3 : de 10h45 à 11h 30

5/ Utilisation prioritaire des armes personnelles :

- les armes prêtées seront mises en sécurité puis désinfectées par chaque utilisateur à la fin de son tir avant repose dans le râtelier. Pas de nettoyage sur place des armes personnelles.

6/ Suivre les instructions complémentaires du responsable du tir de la SSTP

Par avance, merci de votre compréhension

Vos responsables



p.m : le Concours des suisses à l'étranger du Tir Fédéral Lucerne sera tiré à la SSTP :
lors de la séance spéciale, le 26 Juin